

3 novembre 2009

09.399

Question Patrick Herrmann**Restructuration de la HE-ARC**

Lors de la dernière session du Grand Conseil, dans sa réponse à deux questions posées sur la restructuration de la HE-ARC, le Conseil d'Etat a mentionné un coût annuel de 2 millions de francs pour le canton de Neuchâtel comme manque à gagner du fait de la perte de la subvention de la Confédération pour les filières sous-critiques.

En tant que membre de la commission HES-SO, nous avons l'impression que cette somme est notoirement surévaluée; partant du principe qu'une cinquantaine d'élèves sont concernés, que la Confédération paie environ 30% (il est vrai que ça baisse tous les jours...) du forfait qui s'élève à environ 40.000 francs par étudiant, nous en arrivons à la somme de 50 x 13.000 francs, donc 650.000 francs, à répartir qui plus est entre les 3 cantons ARC. Nous sommes donc loin des 2 millions de francs pour le seul canton de Neuchâtel évoqués par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil et les médias. Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer où réside la différence et ce que nous n'avons vraisemblablement pas compris.